

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'exécution de contrôles périodiques réguliers (à intervalles fixés par le fabricant) est indispensable pour garantir l'efficacité continue et la durabilité de l'EPI, dont dépend la sécurité même de l'utilisateur. L'exécution de contrôles périodiques réguliers est prévue par la norme EN 365 et est donc obligatoire seulement pour certaines catégories de dispositifs dont les instructions d'utilisation reportent clairement cette obligation. L'exécution des contrôles périodiques ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation d'effectuer les contrôles avant et après chaque utilisation, ni de demander un contrôle périodique extraordinaire lorsque des événements exceptionnels se produisent (ex. : toute chute, même d'une hauteur modérée, tout changement d'utilisateur, etc.) ou en cas de doute sur le bon fonctionnement de l'EPI.

Attention ! Avant la première utilisation, il est nécessaire que le propriétaire/utilisateur de l'EPI remplisse la « fiche d'identification de l'EPI » incluse dans les instructions d'utilisation.

Attention ! Le réviseur, après avoir effectué un contrôle périodique, est responsable du bon fonctionnement d'un EPI. Le contrôle doit être effectué avec le plus grand sérieux, sans précipitation et sans sauter aucune étape.

Le contrôle périodique peut être effectué :

- par Aludesign S.p.A ;
- par une personne compétente autorisée par Aludesign S.p.A suite à la participation et bonne conclusion d'un cours organisé par la maison ou par des éventuels représentants autorisés.
- par une personne définie compétente sur la base des normes nationales en vigueur en matière de contrôle des EPI dans le respect des procédures fournies par Aludesign S.p.A.

	Utilisateur	Producteur / Personne compétente autorisée par le producteur /personne définie compétente sur la base des normes nationales en vigueur en matière de contrôle des EPI.
Contrôle périodique		•
Contrôles avant et après chaque utilisation	•	

Le contrôle périodique d'un EPI doit être effectué :

- si on ne connaît pas l'utilisation précédente du dispositif ;
- au moins tous les 12 mois, en cas d'utilisation normale ;
- en présence d'anomalies rencontrées pendant les contrôles effectués avant et après chaque utilisation ;
- sauf exception, chaque fois qu'il y a un changement d'utilisateur ;
- en remplissant la fiche de contrôle périodique qui peut être téléchargée sur le site www.climbingtechnology.com ;

Attention ! La fiche de contrôle périodique existe aussi dans la version optimisée pour les kits ou les ensembles de EPI.

Attention ! Étant entendu que la fréquence minimum obligatoire pour le contrôle périodique est égale à 12 mois, elle peut être augmentée (ex, 3 mois, 6 mois, etc.) en fonction des normes nationales en vigueur ou de la fréquence, l'intensité ou la modalité d'utilisation (ex, emplois lourds, utilisation en environnement marin, atmosphères corrosives, etc.).

La fiche de contrôle périodique doit être remplie :

- en suivant la procédure spécifique pour chaque type de dispositif (vérifier la dernière mise à jour sur le site www.climbingtechnology.com) ;
- en regardant le matériel photo à disposition, si disponible ;
- en lisant les instructions d'utilisation du dispositif, ou les télécharger du site www.climbingtechnology.com);
- en examinant le dispositif dans un environnement adéquat, ordonné et bien illuminé.

lorsque il est présent, le matériel photo à la fin des procédures est accompagné d'une didascalie explicative et des symboles suivants :

	Le dispositif est en bon état et présente seulement de légers dommages : il peut donc être utilisé.
	Le dispositif présente des dommages moyens/ graves qui ne préjugent pas les fonctions primaires et, par conséquence, doit être éliminé.
	Le dispositif présente des défauts qui peuvent être résolus à travers la lubrification ou le nettoyage. En cas de défauts qui ne peuvent pas être résolus le dispositif doit être éliminé.
	Le dispositif présente des défauts qui peuvent être résolus grâce à la substitution d'un composant en utilisant les pièces de rechange dédiées fournies par Aludesign S.p.A.

Observations:

- Tout EPI peut être composé aussi bien de pièces primaires (ayant une fonction structurelle/de sécurité), que de pièces secondaires (ayant des fonctions accessoires) : selon le jugement de la personne en charge du contrôle, les détériorations présentes sur des éléments secondaires

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL



pourraient avoir un poids minime dans la détermination de la non-conformité de l'EPI. > Les parties primaires et secondaires de chaque EPI sont reportées dans la fiche de contrôle périodique des équipements de protection individuelle.

- Les données relatives au modèle, au code, au numéro de série, au mois et à l'année de fabrication et réglementation sont généralement accessibles à partir du marquage positionné sur le dispositif après avoir lu le paragraphe dédié aux instructions d'utilisation. En cas d'absence du numéro de série le dispositif peut être identifié par le biais de moyens qui n'en compromettent pas la sécurité : en cas de doutes demander au producteur.
- La durée de vie maximum d'un dispositif est indiquée dans ses instructions d'utilisation.
- Pour pouvoir effectuer la procédure de contrôle, l'EPI devra être nettoyé comme indiqué dans les instructions d'utilisation afférentes. Un EPI pas assez propre pourra être déclaré non conforme car impossible à examiner dans des conditions optimales.

Au terme de la procédure de contrôle le dispositif pourra être déclaré : APTE, là où sera reportée la date de la prochaine révision, ou NON APTE. Dans la section "Notes" seront reportés les défauts qui seront éventuellement identifiés, les réparations effectuées et les relatives informations.

Attention : Climbing Technology décline toute responsabilité concernant les conséquences directes, indirectes ou accidentelles, y compris n'importe quel dommage issu d'un contrôle effectué de manière incorrecte et différent par rapport à ce qui a été indiqué dans les procédures fournies. Climbing Technology se réserve le droit de modifier ou changer la documentation présente en tout moment.